



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Contentieux  
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/158/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE  
Chef du Service Contentieux

## DECISION

### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Requête en appel n° 2402503 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – CTX 2022-14 (Dossier Urbanisme).

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 28 OCT. 2024

Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 29 OCT. 2024

PUBLIE LE 29 OCT. 2024

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2024/158/AJ - Requête en appel n. 2402503 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille - CTX 2022-14

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/10/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/10/2024

---

**Numéro de l'acte :** 2024158AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20241028-2024158AJ-AR

---

**Date de décision :** 28/10/2024

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes